



Cueva de las Manos.
(Grotte des mains)

qui sommes-nous?

Au cours des dernières années, des centaines d'organisations et de mouvements se sont engagés dans des luttes et différents types d'initiatives pour défendre et promouvoir le droit des peuples à la Souveraineté Alimentaire dans le monde. Beaucoup de ces organisations étaient présentes au *Forum International Nyéléni 2007*, au Malï, et se sentent membres d'un mouvement pour la Souveraineté Alimentaire plus large, qui considère la déclaration Nyéléni 2007 comme leur plateforme politique. **Le Bulletin Nyéléni se veut la voix de ce mouvement international.**

Organisations impliquées: Development Funds, ETC, FIAN, Focus on the Global South, Food First, Les Amis de la Terre international, GRAIN, Grassroots International, IPC pour la souveraineté alimentaire, La Via Campesina, La Marche mondiale des femmes, Oxfam Solidarité, Radio Mundo Real, le Forum mondial des travailleurs de la pêche, VSF-Justicia Alimentaria Global.

Abonnez-vous en ligne!

www.nyeleni.org

Aidez-nous à construire le mouvement pour la *Souveraineté Alimentaire*.

**Chaque contribution compte:
Soutenez le bulletin Nyéléni.**

Banque: BANCA POPOLARE ETICA SCARL
Bénéficiaire: Asociación Lurbide –
El Camino de la Tierra
IBAN: IT76 J050 1812 1010 0000 0134 009
BIC/SWIFT code: CCRTIT2T84A

editorial: droits et répression

Au Paraguay, onze paysans et six policiers ont été tués; treize paysans ont été poursuivis en justice et plus de cinquante ont été incriminés au cours d'un conflit portant sur la terre, l'un des plus violents de l'histoire récente du pays. En Uganda, femmes, enfants et hommes qui vivent de la pêche et à qui on dénie l'accès au lac Victoria sont menacés par les tirs des gardes de la sécurité privée s'ils traversent les limites établies par les investisseurs. Ces derniers revendiquent avoir acheté le lac. Aux USA, des femmes employées par de grandes chaînes de distribution de produits alimentaires sont placées sous surveillance, victimes d'harassement sexuel sur leur lieu de travail, et sous-payées. En Mongolie, les éleveurs nomades essaient de survivre aux conséquences désastreuses de la destruction de leur habitat par les activités minières. Tels sont quelques uns seulement des témoignages de violations des droits humains et d'abus que ce numéro du bulletin de Nyéléni a rassemblé.

Ils montrent une criminalisation croissante envers les mouvements sociaux qui défendent la souveraineté alimentaire dans le monde entier. Nous ne connaissons pas l'ampleur réelle de cette situation, étant donné que de nombreux abus, de nombreux conflits et violations de droits humains qui touchent l'ensemble du système alimentaire actuel restent invisibles et non détectés. Cependant, ces informations rares et éparses ont été suffisantes pour que les organismes de contrôle des Nations Unies (NU), tels que la *Rapporteuse spéciale sur les défenseurs des Droits de l'homme*, déclare que le second groupe le plus vulnérable des défenseurs des droits de l'homme est celui constitué par ceux qui s'occupent des problèmes liés à la terre, aux ressources naturelles et à l'environnement. L'*Organisation internationale du travail* a également rapporté que les faits d'asservissement et d'esclavagisme sont particulièrement fréquents sur certains lieux de travail de la chaîne alimentaire – tels que les grandes plantations, les abattoirs industriels et les chalutiers. **La criminalisation croissante des activistes de la souveraineté alimentaire est une des principales menaces à laquelle notre mouvement doit faire face.** Suivant le contexte, la criminalisation peut être, par exemple, encouragée par un état autoritaire qui ne permet pas aux gens de s'organiser de manière autonome; ou par l'érosion des institutions et de la culture portant sur les droits de l'homme de pays qui avaient un niveau élevé de protection dans ce domaine. Cette criminalisation peut également être facilitée par des acteurs autres que l'Etat, tels que des sociétés commerciales et des médias, qui font passer des lois compromettant ou rendant illégales les activités économiques des éleveurs nomades, des communautés de pêcheurs, des paysans et des cueilleurs; ou qui privent ces groupes de l'accès aux ressources naturelles; ou qui démantèlent la protection offerte par le droit du travail, les réglementations environnementales et sanitaires.

Il faut que nos mouvements et nos organisations développent leurs stratégies et les améliorent pour faire face à cette criminalisation grandissante. Ce bulletin présente quelques unes de nos expériences et initiatives stratégiques actuelles à ce sujet. Nous rappelons comment la lutte des peuples autochtones pour la reconnaissance, dans la législation nationale et internationale, de leurs droits collectifs à leurs terres, à leur territoire, à leur savoir ancestral, à un consentement libre, préalable et informé, ainsi qu'à une autodétermination concernant leur évolution économique, sociale et culturelle fut un combat précurseur pour la souveraineté alimentaire. D'autres composantes rurales telles que les communautés paysannes et les communautés de pêcheurs demandent également une reconnaissance de leurs droits distinctifs aux ressources naturelles et au développement autodéterminé de leur propre système d'alimentation et de leurs activités économiques. La procédure en cours pour rédiger, dans le cadre des NU, une *Déclaration sur les droits des paysans et paysannes et autres personnes travaillant en milieu rural* ainsi que les *Directives de la FAO sur la pêche artisanale* représentent deux initiatives qui visent à donner plus de pouvoirs aux paysans et aux pêcheurs et à bâtir un cadre légal en faveur des producteurs à petite échelle de denrées alimentaires, tout comme en faveur du bien-être et de la santé publics.

Nous avons également besoin d'approfondir nos liens avec le mouvement des droits de l'homme pour défendre les acquis dans ce domaine, pour combler les vides, continuer à développer et renforcer la législation sur les droits humains de manière que cette législation exerce une suprématie sur le droit et les investissements commerciaux. **Il nous faut aussi continuer à étendre notre mouvement** et à construire une unité entre nos alliances formées des diverses composantes. *Aucune de nos composantes, à elle seule, ne sera capable de défendre ses droits et de surmonter de manière efficace les menaces auxquelles nous devons faire face.*

Sofia Monsalve, *FIAN International*

Comment pouvons nous avoir du poisson sans eau?

Namaganda Rehema Bavuma, Forum mondial des pêcheurs et des travailleurs de la pêche (WFF), Ouganda.

Tout le monde devrait savoir que les communautés de pêcheurs dépendent du poisson, non seulement pour leur nourriture mais aussi en ce qui concerne l'emploi et les revenus: leur vie entière tourne autour du poisson et des activités liées à la pêche. Lorsque les hommes vont pêcher, pour vendre le produit de leur pêche ou pour leur consommation personnelle, les femmes restent à la maison et s'occupent des enfants, tout en prenant une part active dans le fumage et le séchage du poisson ou d'autres activités liées à d'autres produits de la pêche. C'est la vie de tous les jours des pêcheurs du site de débarquement de Mpunge, dans le district de Mokuno, une vie identique à celle d'autres communautés de pêcheurs à travers le monde. Dans ce site de débarquement en particulier, la vie change rapidement. Les femmes, les hommes et les enfants perdent l'accès au lac (lac Victoria) qui est leur seule source de subsistance, puisqu'ils y pêchent tous les jours. *Ils ont été les témoins de ce qu'ils appellent «la vente du lac».* Dans cette région, des particuliers, agissant pour des "investisseurs" étrangers, ont pris le contrôle d'une grande partie du lac qu'ils ont délimitée en utilisant des drapeaux rouges et des piquets. On menace les pêcheurs de les abattre ou de mettre leurs bateaux en pièces s'ils traversent ces frontières. Ces soi-disant investisseurs ont engagé des gardes afin de contrôler qu'aucun pêcheur, homme ou femme, ne puisse pêcher dans cette zone. Souvent, les investisseurs ont réussi à convaincre les familles d'abandonner leurs maisons et de partir vivre ailleurs, en échange d'un paiement de 30.000 UG SHS (environ 11 dollar américain). Ce comportement inacceptable a profondément affecté les membres de cette communauté. *Il ne leur reste plus qu'un tout petit espace pour pêcher.* Lorsque le temps change pendant la pêche, les pêcheurs devraient être libres de pouvoir échapper aux intempéries en se réfugiant vers les parties du lac qu'ils pensent être plus sûres. Avec les frontières et les gardes, la vie de ces pêcheurs est en danger! Subsistent donc quelques questions ouvertes. *Peut-on parler de droits des pêcheurs sans un accès aux eaux du lac dans lesquelles se trouvent les poissons? Qui est-ce qui confère leur autorité à ce genre d' "investisseurs"? Et qu'envisagent-ils pour les communautés locales qui dépendent de ces ressources?*

sous les feux de la rampe

1

Criminalisation des défenseurs de la souveraineté alimentaire : anciennes et nouvelles tendances¹

Au cours des années récentes, nous avons assisté à une **forte augmentation d'une tendance à persécuter, punir et criminaliser** les activités liées aux protestations sociales et aux revendications légitimes de ceux qui soutiennent la cause de la souveraineté alimentaire et défendent les droits humains qui en découlent, en particulier dans les cas d'investissements économiques à grande échelle. Selon la précédente *Représentante spéciale des NU des défenseurs des Droits de l'homme*, Madame Hina Jilani, et la *Rapporteuse spéciale actuelle sur la situation des défenseurs des Droits de l'homme*, Madame Margaret Sekaggya, le second groupe des défenseurs des droits de l'homme le plus vulnérable est celui constitué par ceux qui s'occupent des problèmes liés à la terre, aux ressources naturelles et à l'environnement (voir les documents des NU A/HRC/4/37 et A/HRC/19/55).

La criminalisation des activistes de la souveraineté alimentaire peut être définie *comme une manière de plus en plus systématique et fréquente par laquelle des actions sans base criminelle* – ou des actions criminelles fondées sur des lois qui ne se conforment pas aux droits de l'homme et/ou qui sont discriminatoires et biaisées au bénéfice d'acteurs puissants – sont menées à l'encontre de personnes ou de mouvements sociaux revendiquant la souveraineté alimentaire et les droits humains qui en découlent tels que le droit à une alimentation adéquate, à la terre, au territoire, à l'eau, et à la liberté de s'assembler et de s'associer. Les membres de mouvements sociaux qui se rallient à la cause de la souveraineté alimentaire doivent souvent faire face à des poursuites judiciaires basées sur des définitions ambiguës de délits (telles que des poursuites pour offenses à l'honneur et à la réputation de fonctionnaires), qui dans de nombreux cas sont contraires à la loi. Comme le montre les témoignages présentés plus loin dans ce numéro, on observe souvent un nombre d'irrégularités lors de la procédure, à savoir des arrestations arbitraires, la prolongation excessive de la détention avant procès et l'allongement déraisonnable de la procédure judiciaire.

La criminalisation peut aussi s'accompagner **d'harassement, d'intimidation, d'agressions physiques ou psychologiques** et en particulier de l'utilisation de diffamations et d'autres méthodes pour discréditer la défense des droits humains. Dans les cas de diffamation, le but est de porter atteinte à l'image publique des petits producteurs, des activistes de la souveraineté alimentaire et de leurs adeptes. La *Rapporteuse spéciale des NU sur la Situation des défenseurs des Droits de l'homme* a exprimé ses préoccupations quant à **«la multitude d'arrestations et de détentions des défenseurs contribuant également à leur stigmatisation**, étant donné que ces derniers sont dépeints et perçus par la population comme des auteurs de troubles». Les mouvements sociaux de la souveraineté alimentaire ont, entre autres, rapporté des accusations à leur encontre, comme étant «contre le développement et/ou le dialogue», «terroristes», «trafiquants de drogue» et «auteurs de troubles».

Ceux qui sont poursuivis pour défendre leurs droits sont fréquemment soumis à des frais de justice élevés que beaucoup ne peuvent pas s'offrir. La criminalisation peut entraîner la perte d'emploi des leaders incriminés. Les organisations populaires souffrent d'isolement, de découragement et d'un sérieux affaiblissement de leur capacité pour continuer à assurer la souveraineté alimentaire. Au bout du compte, **la criminalisation sert à intimider et à décourager les gens de se mobiliser** pour accéder aux moyens nécessaires à la production de denrées alimentaires et aux systèmes d'alimentation et pour les contrôler.

Les membres des mouvements sociaux de la souveraineté alimentaire et leurs adeptes peuvent également être soumis à une criminalisation par les actions directes ou indirectes d'acteurs non étatiques tels que les sociétés commerciales, les médias, les firmes de sécurité privées et autres. C'est le cas, en particulier, lorsque sont en jeu des projets d'investissement à grande échelle comme les mines, les barrages hydroélectriques, les plantations forestières et l'agrobusiness. La *Commission intra américaine sur les droits de l'homme (CIDH)* mentionne ce fait dans son rapport de 2012. «Souvent les propriétaires qui dirigent ces vastes projets ou les membres du personnel qui y travaillent sont ceux qui déposent des plaintes à l'encontre des défenseurs dans le but de réduire les activités de défense de leurs droits.»²

Le mouvement de la souveraineté alimentaire et ses partisans doivent redoubler d'efforts pour soutenir les droits des femmes, des peuples autochtones, des paysans, des communautés de pêcheurs, des travailleurs employés tout le long de la chaîne alimentaire, des éleveurs nomades, de toutes les communautés qui veulent s'assurer de leur souveraineté alimentaire. Pour faire face aux menaces exercées par une criminalisation grandissante, il est essentiel **d'avoir une meilleure organisation, d'établir une solidarité entre les composantes et les différents mouvements**, de mettre en place des cadres légaux équitables et de renforcer le régime des droits de l'homme.

1 - La rédaction de cet article est largement basée sur la déclaration générale "Criminalisation des défenseurs des droits de l'homme en Amérique latine – Analyse émanant des organisations internationales et des réseaux européens". APRODEV, CIDSE, CIFCA, FIAN, OBS (OMCT & FIDH), Oidhaco, pbi, Plataforma Holandesa contra la Impunidad. Juin 2012. Disponible à l'adresse suivante : <http://www.fian.org/en/library/publication/detail/the-criminalization-of-human-rights-defenders-in-latin-america-recommendations-for-the-eu-and-the/>
2 - *Deuxième rapport du CIDH sur les défenseurs des droits de l'homme*, mars 2012.

La lutte des peuples autochtones pour leurs droits

Selon les Nations Unies, les peuples autochtones rassemblent 370 millions de personnes, représentent quelques 5 000 cultures et vivent dans 70 pays différents de la planète. En dépit des disparités entre les continents, les langues et les cultures, leurs demandes sont souvent similaires. **C'est parmi ces peuples autochtones que l'on continue à compter le plus grand nombre de pauvres, d'illettrés et de chômeurs.** Alors qu'ils ne totalisent que 5% de la population mondiale, ils représentent 15% des pauvres au niveau mondial, surtout dans les zones rurales¹.

A travers leur lutte pour la reconnaissance de leurs droits, en particulier leur droit à la terre et à un territoire, à leur savoir ancestral fondé sur un territoire spécifique, à la liberté de choisir leur propre système économique et sociale, les peuples autochtones ont été les pionniers quant à la défense et à la demande d'une souveraineté alimentaire. Dans ce contexte, il nous faut garder présent à l'esprit que pour les peuples autochtones, «la terre» ne constitue pas seulement un moyen de production. Elle est le fondement de leur organisation sociale, de leur système économique et de leur culture. La terre fait partie d'un *territoire* ancestral plus étendu qui comprend non seulement le sol, mais aussi les espaces naturels, l'eau, les forêts, les minéraux, l'air et d'autres ressources productives.

Déjà en 1996, lors du *Sommet mondial de l'alimentation*, le Chef Wilton Lilechild de la nation Ermineskin Cree déclarait : «Nos ancêtres à certains endroits ont réussi à protéger, dans leurs traités, leur mode de vie traditionnel et leur système d'alimentation. Ces conventions internationales stipulent que ces traités resteront valables aussi longtemps que le soleil brillera, que les rivières couleront et que l'herbe poussera». En 2002 la *Déclaration d'Atitlán*² a réitéré l'Article 1 de la *Convention internationale sur les droits civils et politiques* et de la *Convention sur les droits économiques, sociaux et culturels*, où il est reconnu que tous les peuples ont droit à l'autodétermination. Ils peuvent élaborer leurs stratégies et mettre en œuvre leur propre développement, à partir de leur propre vision. De plus, « en aucun cas, les peuples ne peuvent être privés de leurs propres moyens de subsistance. »

Pour les peuples autochtones, le droit à la terre, à l'eau, à un territoire, ainsi que celui à l'autodétermination sont vitaux pour assurer leur développement et leur souveraineté alimentaire. En outre, le droit à l'alimentation pour ces peuples est un droit collectif fondé sur une relation spirituelle avec la terre nourricière, «Mother Earth», leur sol et leurs territoires, l'environnement et les ressources naturelles qui leur fournissent leurs aliments. Aussi, les peuples autochtones tirent-ils de leurs moyens de subsistance leur culture, leur langue, leur vie sociale, leur vision du cosmos et une relation particulière à la terre nourricière, «Mother Earth».

De nombreux droits fondamentaux liés à la souveraineté alimentaire sont reconnus dans la *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*³ (approuvée, après de nombreuses années de lutte, en septembre 2007, avec quatre voix contre : l'Australie, la Nouvelle Zélande, le Canada et les Etats Unis). Un exemple est l'article 31 : «Le droit de maintenir, contrôler, protéger et développer l'héritage culturel, les savoirs ancestraux et l'expression d'une culture traditionnelle, y compris les ressources génétiques, les semences et les remèdes médicaux.»

En même temps, il existe de nombreux obstacles qui mettent en péril les peuples autochtones et la souveraineté alimentaire. **Le premier de ces obstacles est l'expulsion ou l'accès restreint aux territoires ancestraux.** A cela s'ajoute les menaces représentées par des projets de développement qui reposent sur des déforestations, des activités minières, des forages, des barrages et qui entraînent une contamination de l'écosystème. D'autres menaces comprennent : l'introduction de produits alimentaires et de semences transgéniques avec l'industrialisation de l'agriculture ; l'impact des changements climatiques ; les « fausses » solutions telles que les biocarburants ; la disparition des langues, des pratiques culturelles et des manières de transmettre les savoirs ancestraux à de nouvelles générations ; de même que l'impact d'un système économique réglementé par les Accords sur le libre échange⁴.

1 - http://www.un.org/esa/socdev/unpfi/documents/SOWIP_fact_sheets_ES.pdf

2 - *Déclaration sur la consultation avec les peuples autochtones concernant leur droit à l'alimentation : Consultation globale.* Atitlán, Sololá, Guatemala, April 17 - 19, 2002

3 - *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* - http://www.un.org/esa/socdev/unpfi/documents/DRIPS_fr.pdf

4 - http://www.treatycouncil.org/PDF/FoodSovereigntyES_101509WEB.pdf

Le massacre de Curuguaty

Perla Álvarez Brítez, CONAMURI, Paraguay.

Le 15 juin de cette année, ce sera le premier anniversaire du massacre de Curuguaty, le litige foncier le plus important de ces derniers temps. Des personnes sont mortes, victimes du conflit; c'est un événement sans précédent dans l'histoire sociale de notre nation. Onze paysans et six officiers de police ont été tués lors de cet événement, ainsi qu'un leader lié aux événements qui a été assassiné plus tard par un tueur à gages. Une jeune personne, légalement mineure, a été reconnue coupable. De plus, 13 personnes ont été accusées par le ministère public de violation du droit à la propriété, d'association de malfaiteurs et de tentative d'assassinat. Sur les 13 accusés, sept sont assignés à résidence, trois hommes et une femme qui ont fait une grève de la faim pendant 58 jours, un mineur, une femme venant d'accoucher et une autre étant sur le point d'accoucher. Deux hommes ont fait une grève de la fin de 50 jours afin de soutenir ces femmes. Sur les cinq accusés restants, trois ont été détenus à la prison Coronel Oviedo, un se trouve à la prison Tacumbú à Asunción et le dernier a été remis en liberté. *Tous les accusés ont été victimes de l'arbitraire, de torture et de mauvais traitements lors de leur détention.* De plus, une cinquantaine de personnes accusées d'avoir été impliquées (des hommes et des femmes, jeunes la plupart du temps) tentent actuellement d'échapper aux autorités. *Les familles et les communautés ont été déchirées, la vie des femmes a été affectée et des enfants sont devenus orphelins.* Pauvreté, peur, désespoir, méfiance et aucun officier de police détenu ou faisant l'objet d'une enquête. **Cet événement représente un non respect de notre droit d'accès à la terre, de notre droit à l'alimentation et de notre droit à une vie décente.** Il est évident que ce massacre était un complot visant à créer une instabilité politique et à engager la procédure de destitution du président. Cette procédure a commencé huit jours à peine après les atrocités. Les événements de cette terrible journée sont toujours présents dans nos esprits. C'était un massacre organisé afin de renverser le gouvernement, orchestré de façon à accroître l'impunité de l'agrobusiness et d'autres pratiques préjudiciables, ce qui privera le pays des maigres ressources naturelles qui lui restent. Le but est de se débarrasser des communautés indigènes et des paysans qui luttent pour leur existence contre ces agressions criminelles. Mais les personnes unies pour cette cause sont fortes et n'abandonneront pas. Les paysans et les femmes indigènes s'efforceront d'unir tous les mouvements populaires afin de se battre en faveur de la souveraineté alimentaire et pour défendre notre patrimoine territorial et culturel.



Uylonda Dickerson, Warehouse Workers for Justice et Food Chain Workers Alliance (Travailleurs d'entrepôt pour la justice et Alliance des travailleurs de la chaîne alimentaire), États-Unis.

Wal-Mart - Ce nom est synonyme de bas prix et d'exploitation des salariés dans le monde entier. Qu'il s'agisse d'un bâtiment en feu au Bangladesh ou de magasins travaillant dans des endroits dangereux, Wal-Mart peut être tenu comme responsable. J'étais un de ces magasiniers. Mon nom est Uylonda Dickerson. En 2009-2010, j'ai travaillé dans un entrepôt Wal-Mart dans la périphérie de Chicago, Illinois. Je chargeais et déchargeais des camions remplis de marchandises. Mes horaires de travail variaient très fréquemment, tout dépendait de la quantité de marchandises présentes dans le camion. Je travaillais entre 4 et 12 heures par jour. Employée dans cet entrepôt, je n'ai jamais gagné plus de 200\$ par semaine. En plus de tout cela, j'étais la seule femme et mes collègues faisaient des commentaires sur mon physique et me faisaient des avances. J'étais également constamment surveillée par mon supérieur. Il restait devant les toilettes tout le temps où j'e m'y trouvais. Cela a pris une telle ampleur que j'ai renoncé à utiliser les toilettes et que j'ai fait une grave infection urinaire. J'en ai eu assez du harcèlement et de la surveillance. J'ai quitté mon emploi à l'entrepôt et ai pris contact avec Warehouse Workers for Justice (WWJ), un "worker center". J'ai réalisé qu'il y avait beaucoup de magasiniers qui souffraient des mêmes injustices et que nous pourrions nous unir pour faire changer les choses. En tant que membre de WWJ, j'ai participé à un séminaire des dirigeants des travailleurs avec la Food Chain Workers Alliance (FCWA), une organisation unissant les travailleurs du secteur alimentaire. Lors de ce séminaire, j'ai pu entendre les histoires d'autres travailleurs, et j'ai compris que nous luttons tous pour la même chose. Pour moi, le FCWA est important, parce qu'il rassemble des travailleurs employés à différents endroits et les aide à s'unir pour défier et changer le système alimentaire actuel.

Le droit des paysans et paysannes à maintenir leur souveraineté alimentaire : prendre le pouvoir

La lutte pour la souveraineté alimentaire signifie de se battre pour la terre, l'eau et les moyens de production agricoles de façon à produire une alimentation saine et nutritive. Cette lutte a été menée par les paysans et les paysannes. Pour être en mesure de continuer ce combat, **il leur faut exercer un pouvoir**, un pouvoir qu'ils n'ont pas eu depuis longtemps.



L'Histoire est là pour nous rappeler les **discriminations constantes** à l'encontre des paysans dans de nombreuses parties du monde. Elle nous ramène aux défis contemporains : des conflits croissants au sujet de la terre, de l'eau, de la spéculation sur l'alimentation et des crises liées aux changements climatiques. Il est temps de poser une question d'importance. *Comment revendiquer «le pouvoir» pour les paysans, les principaux producteurs d'alimentation de notre planète?* Après tout, **il ne peut y avoir de souveraineté alimentaire sans avoir l'assurance d'un accès à la terre, à l'eau, à des semences et à des prix équitables ; ou une garantie de maintien et de respect des savoirs ancestraux ; ou la préservation de la terre nourricière, «Mother Earth».**

La souveraineté alimentaire ne peut exister sans donner le pouvoir aux paysans et les droits fondamentaux leur permettant de produire des denrées alimentaires et de préserver la planète. *C'est dans ce contexte que les organisations paysannes recherchent une reconnaissance et une consolidation des droits humains des paysans et paysannes.* Dans le monde entier, les organisations paysannes participent à des prises de décisions. Dans beaucoup de pays, elles ont réussi à faire ratifier des lois qui protègent certains des droits des paysans. *Le travail quotidien de ces organisations repose sur la promotion de la souveraineté alimentaire : création de marchés alternatifs, liens directs entre producteurs et consommateurs, coopératives, et pratique d'une agro écologie contribuant au refroidissement de la planète.* En dépit de cela, étant donné que les droits des paysans et paysannes et la souveraineté alimentaire revêtent de l'importance pour toutes les nations, ces organisations considèrent toujours comme essentielle la procédure de reconnaissance de ces droits par les Nations Unies.

Une étude récente du *Comité du Conseil consultatif des droits de l'homme des Nations Unies* (2012) concluait **que les instruments actuels existants, toujours éparpillés, même s'ils étaient mieux mis en application, restaient insuffisants pour protéger entièrement les droits des paysans et des personnes travaillant dans le milieu rural.** Lorsque le *Conseil des droits de l'homme des Nations Unies* a adopté une résolution concernant un **nouvel instrument** pour les droits des paysans et des personnes travaillant dans le milieu rural, dont le nombre total est estimé à 1,2 milliard, ce fut un très grand moment de leur combat. La résolution (A/HRC/21/19) est cruciale car elle met en lumière le rôle primordial des paysans dans la production de denrées alimentaires. **Cela signifie également qu'à présent les NU reconnaissent les paysans et les paysannes, ainsi que les autres personnes travaillant en milieu rural, comme acteurs et parties prenantes avec des droits humains pour se défendre.** L'entière reconnaissance recouvre les petits producteurs, les travailleurs agricoles, les peuples autochtones, les paysannes, les sans terre du monde entier, les communautés de pêcheurs, les différents groupes travaillant en milieu rural, et tout particulièrement, les paysans, les petits propriétaires terriens, les travailleurs sans terre, les artisans pêcheurs, les chasseurs et les cueilleurs.

La faim, comme la pauvreté reste toujours de façon prépondérante un problème rural. Dans la population rurale, ce sont ceux qui produisent les denrées alimentaires qui souffrent souvent d'une manière disproportionnée, notamment dans les pays en voie de développement. **Pour mettre fin à cette situation, il faut donner du pouvoir aux paysans, en reconnaissant et en protégeant davantage leurs droits fondamentaux.** Pour les organisations paysannes, la lutte continue à travers une action directe sur le terrain, et également une coopération internationale.

Pour une plus ample information, lire l'étude finale du Comité consultatif du Conseil des droits de l'homme sur l'état d'avancement des droits des paysans et des autres personnes travaillant en milieu rural, A/HRC/19/75, http://www.ohchr.org/Documents/HRBodies/HRCouncil/RegularSession/Session19/A-HRC-19-75_en.pdf

Appel de Jakarta

Appel de la VI Conférence de La Via Campesina – Egidio Brunetto (du 9 au 13 Juin 2013)

<http://viacampesina.org/fr/index.php/nos-confneces-mainmenu-28/6-djakarta-2013/declarations-et-motions/810-appel-de-jakarta>

personne ne vend la terre ou
marche son peuple Tashunka Witko, 1840 –1877

Les directives de la FAO concernant la pêche artisanale

Derrière l'image sereine, voire romantique, d'un petit bateau dans le soleil couchant, se cachent de dures réalités, une lutte quotidienne pour survivre et être entendu par les pouvoirs en place. **Les petites communautés d'artisans pêcheurs sont fréquemment confrontées à une existence et des conditions de travail précaires** en raison d'une insécurité dans leurs droits à la terre et aux ressources de pêche, de la concurrence de la pêche industrielle, du revenu inadéquat qu'ils tirent de leur travail, de l'accès limité aux marchés et aux services de base, de la pollution et de la dégradation du milieu naturel, de leur vulnérabilité face aux catastrophes naturelles et aux changements climatiques. De plus en plus, leur vie et leurs moyens d'existence sont remis en question par d'autres, des secteurs plus puissants, tels que le tourisme, l'exploitation de gisements de pétrole et de gaz, qui entrent en concurrence pour l'usage du milieu aquatique et de l'espace océanique, un phénomène qui a été appelé «*accaparement de l'océan*». **La pêche artisanale représente, au niveau mondial, plus de la moitié des prises de poisson de mer et d'eau douce. La plus grande quantité de ces prises est destinée à une consommation humaine directe.** Ce sous-secteur emploie plus de 90 pour cent des 35 millions de pêcheurs dans le monde. Il est en plus à l'origine de 84 millions d'emplois dans les entreprises de transformation, de distribution et de marketing du secteur. Près de la moitié des personnes employées dans le premier et le second secteur associés à la pêche artisanale sont des femmes. On ne pourra jamais suffisamment insister sur la nécessité de soutenir ce sous-secteur compte tenu de son importante contribution à la sécurité alimentaire, à l'emploi, à l'économie et à l'utilisation durable des ressources.

Aussi, la décision de la 29^{ème} session du *Comité des pêches* de l'*Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture* (FAO) qui s'est tenue en février 2011, approuvant la création d'un **nouvel instrument** traitant de la pêche artisanale a-t-elle été très favorablement accueillie, surtout par les travailleurs de la pêche et les groupes qui les soutiennent. *La nécessité d'avoir de telles directives et d'autres interventions pour soutenir la pêche artisanale a fait l'objet d'une longue demande.* Les organisations de la société civile (OSC) se sont activement impliquées dans l'élaboration de ces directives concernant les artisans pêcheurs. Au cours de la période septembre 2011 et décembre 2012, elles ont organisé, à un niveau national, 20 ateliers s'étendant à l'Asie, à l'Afrique et à l'Amérique latine, deux ateliers régionaux en Afrique, ainsi que des consultations auprès des artisans pêcheurs et des travailleurs de la pêche dans l'Union européenne et au Canada. Plus de 2 300 personnes participèrent à ces consultations et échangèrent leurs aspirations et leurs propositions quant aux directives. Les propositions qui en suivirent furent rassemblées dans un document de synthèse. Ce processus fut intensif, partant de la base et très participatif. Il fut coordonné par le *Forum mondial des pêcheurs et des travailleurs de la pêche* (WFF), le *Forum mondial des peuples de pêcheurs* (WFFP), le *Collectif international d'appui aux travailleurs de la pêche artisanale* (ICSF) et le *Comité international de planification pour la souveraineté alimentaire* (IPC). Partant de ces consultations, les OSC ont constamment insisté pour que ces directives encouragent ouvertement une approche de ce secteur de la pêche qui soit **fondée sur les droits humains** et pour qu'elles portent avant tout sur les groupes **vulnérables et marginalisés du secteur**, y compris les femmes, dans le but d'assurer la sécurité alimentaire et d'éradiquer la pauvreté. Elles ont également souligné que ces directives **devaient être obligatoires** (non pas volontaires), d'autant qu'elles sont consistantes avec des provisions existant dans la législation internationale et qu'elles reposent sur cette législation. De plus, les directives devraient avoir une application mondiale, c'est à dire qu'elles devraient s'étendre aux groupes vulnérables et marginalisés de la pêche artisanale dans tous les pays et dans toutes les régions à tous les stades du développement économique. De nombreuses propositions concrètes ont été faites concernant les démarches nécessaires à entreprendre pour garantir la sécurité de la vie et des moyens d'existence des artisans pêcheurs et des travailleurs de la pêche, **en particulier celle des femmes.**

Les OSC défendirent également ces questions pendant la Consultation technique de la FAO qui s'est tenue du 20 au 24 mai 2013, à Rome, au cours de négociations portant sur le texte final des *Directives internationales pour la garantie d'une pêche artisanale durable*. Toutefois, plusieurs propositions n'ont pas retenues une attention satisfaisante. Il y eut des résistances de la part de plusieurs Etats envers une reconnaissance du droit des artisans pêcheurs et des travailleurs de la pêche à prendre part à la gouvernance des ressources aquatiques, et, en réalité, au terme de gouvernance lui-même. Certains pays n'ont pas accueilli favorablement la reconnaissance de l'obtention du consentement préalable et informé des communautés autochtones sur les sujets d'une importance fondamentale pour les droits, la survie, la dignité et le bien-être de ces dernières alors qu'il s'agit d'un principe directif en accord avec la *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*. Etait également problématique la question de la reconnaissance des systèmes et droits coutumiers et celle des territoires des petites communautés de pêcheurs, ainsi que le droit pour ces derniers d'être consultés avant tout «développement» de leurs territoires. Certains Etats manifestèrent une mauvaise volonté à porter leur attention sur «les groupes vulnérables et marginalisés» du secteur de la pêche artisanale. En outre, certains Etats formulèrent des objections concernant le terme «économie informelle» l'associant à «économie illégale» quoique bien des petites entreprises de pêche, surtout dans le monde en voie de développement, soient considérées comme faisant partie de l'économie informelle. Les références à de nombreuses questions soulevées ci-dessus restent entre parenthèses. **Les négociations n'ont pu être achevées pendant la semaine.** Une autre *Consultation technique sera organisée vers la fin de l'année 2013*. La Société civile espère que les Etats soutiendront l'ensemble de leurs propositions lors du prochain tour de négociations. **Alors seulement, dans le monde entier, justice sera rendue** aux réalités et aux aspirations des artisans pêcheurs, des travailleurs de la pêche et des communautés de pêche, telles qu'elles se sont exprimées au travers du processus participatif qui a mené à ces Directives.

Mme Ariunaa, bergère du village de Gurvan Tes, province du Gobi du Sud, Mongolie.

Avant le début de l'exploitation, ce territoire avait une faune très riche, par ex. l'âne sauvage Kulan, la gazelle, l'ours de Gobi et le chameau de Bactriane. À la suite de l'exploitation par trois compagnies minières pendant quatorze ans, ces animaux sauvages ont disparu. Cette disparition a été provoquée par les centaines de camions transportant les ressources minières, notamment le charbon, qui a contaminé les sources, les ruisseaux et les sols. Les sources sont à présent tarées. Si d'autres exploitations minières étaient ouvertes dans les environs proches de ce village, c'est l'habitat actuel de Chèvres sauvages (ou bouquetins), de moutons argali, de léopards des neiges, de chat de Pallas, de lynx et de chats sauvages qui serait menacé. En plus de ça, la plupart des plantes absorbant les eaux souterraines dans le désert de Gobi, y compris le saxaul, le peuplier, le tremble et l'orme, sont menacées d'extinction. À cause de l'exploitation minière, les problèmes de santé chez les animaux sont de plus en plus fréquents, particulièrement les problèmes pulmonaires. Les gens dont la nourriture principale est le lait et la viande de vache ont aussi des problèmes de santé. Beaucoup de jeunes bergers abandonnent leurs pâturages et travaillent pour les mines. Le futur de ces jeunes gens est incertain du fait de l'épuisement des ressources minérales. Le village n'est pas développé et les compagnies minières n'ont jamais contribué à son développement. En tant que bergère originaire de cette région, pour la survie de la faune, de la flore et de la population, je pense que nous devrions:

- Fermer les exploitations minières actuellement en activité, qui ont une licence d'exploitation et d'extraction;
- Empêcher le gouvernement d'accorder de nouvelles licences;
- Développer d'autres sources de revenus basées sur l'élevage traditionnel.

le monde en paroles

Après vingt ans d'occupation, les familles du MST obtiennent des droits fonciers

Après vingt ans de lutte et d'attente, les familles ayant installé un campement dans la commune de Prado (dans l'état de Bahia, dans l'extrême sud du Brésil) ont finalement reçu des titres de propriété pour leurs terres. Les 5,025 acres de terres agricoles suffisent à installer environ 280 familles. Pour les membres du Mouvement des Travailleurs Ruraux sans Terre (Movimento dos Trabalhadores Rurais Sem Terra - MST), Les terres du Rosa Prado symbolisent beaucoup plus que l'acte notarié de transfert des terres. Cela représente vingt ans de lutte et de résistance pour des familles qui ont subi de dures épreuves pendant cette période. Le campement à Rose Meadow a commencé avec la première occupation de la ferme de Rose Meadow, le 16 août 1993. Depuis cette date, les familles ont reçu 19 avis d'expulsion. Malgré toutes les difficultés, telles que la vie dans des habitations de fortune avec peu de nourriture, ils ont continué la résistance et ont finalement gagné. Pour lire l'article entier: <http://grassrootsonline.org/news/blog/after-two-decade-occupation-mst-families-win-land-rights>

Les abeilles européennes poussent un soupir de soulagement

Malgré la campagne de lobbying agressive de la part de l'industrie chimique et de l'opposition de certains pays, 15 des 27 États membres ont voté pour (4 nations se sont abstenues) une restriction de l'utilisation des insecticides néonicotinoïdes pour une période de deux ans, à compter du 1er décembre. Le moratoire veut restreindre l'utilisation de l'imidaclopride et de la clothiadinine, produits par la société allemande Bayer, et du thiaméthoxanme, produit par la société suisse Syngenta. Plus de 30 études scientifiques différentes ont démontrées un lien entre les néonicotinoïdes, qui attaquent le système nerveux des insectes, et un déclin significatif des populations d'abeilles. La proposition de la Commission Européenne, l'organe législatif de l'UE, d'interdire ces insecticides est basée sur une étude de l'Autorité Européenne de la Sécurité des Aliments, qui a conclu, en janvier, que ce pesticide représentait un danger pour la santé des abeilles. L'interdiction, qui restreindra l'usage de ces trois pesticides sur les semences et les plantes qui attirent les abeilles, tout comme sur les céréales, restera en vigueur dans l'UE pour une période de deux ans à moins que des preuves scientifiques indiscutables prouvant le contraire ne soit apportées. <http://www.independent.co.uk/environment/nature/victory-for-bees-as-european-union-bans-neonicotinoid-pesticides-blamed-for-destroying-bee-population-8595408.html>

Journée d'action contre Monsanto

Le 25 mai, des millions de personnes ont organisé des marches de protestation contre la multinationale Monsanto dans 52 pays et plus de 430 villes dans le monde entier (www.march-against-monsanto.com). Avec les semences OGM, les pesticides, les engrais chimiques et sa politique agressive, le géant américain des biotechnologies contrôle une grande partie de l'approvisionnement alimentaire mondial. Monsanto est responsable de la production de plusieurs produits dangereux, comme l'Agent Orange, un produit chimique in-

venté en 1960 et utilisé pendant la guerre du Vietnam; l'herbicide Round-up, inventé dix ans après; l'hormone de croissance bovine, une hormone génétiquement modifiée qui est injectée aux vaches laitières pour qu'elles produisent plus de lait; et depuis le début des années 90, les plantes génétiquement modifiées. Vous trouverez sur ce lien une liste intéressante de ces produits: <http://fracturedparadigm.com/2013/04/15/monsanto-dirty-dozen-the-12-most-awful-products-made-by-monsanto/>

La "grande bourse d'échange de pommes de terre"

Le 29 mai, des centaines de militants ont décontaminé une parcelle d'essai de pommes de terres OGM à Wetteren (BE). Ils ont arraché les pommes de terre génétiquement modifiées et les ont remplacé par des variétés biologiques, naturellement résistantes au mildiou. La "grande bourse d'échange de pommes de terre" était une action de désobéissance civile publique et non violente. L'université catholique de Leuven a mis à la porte un chercheur en raison de sa participation à la "grande bourse d'échange de pommes de terre". Le 12 février 2013, le juge a condamné par défaut 11 militants pour association de malfaiteurs, ce verdict crée un dangereux précédent qui aura un impact sur toutes sortes d'actions civiles. Avec ce verdict, la cour belge porte fondamentalement atteinte au droit des citoyens à la liberté de parole et criminalise le militantisme. Que pouvez-vous faire? <http://www.fieldliberation.org/courtcase/http://www.fieldliberation.org/courtcase/>

Malgré une condamnation historique, le génocide continue au Guatemala*

Le 10 mai, la cour de justice guatémaltèque a condamné l'ancien dictateur, le général Ríos Montt, à 80 ans de prison pour le massacre d'indigènes dans les années 80. Beaucoup de guatémaltèques espèrent que le procès contre les criminels de la "sale guerre" du Guatemala va continuer. Mais, alors que les guatémaltèques fêtent la condamnation, le génocide qui a débuté il y a trente ans par les massacres de Ríos Montt continue d'une autre manière. Ces dix dernières années, l'expansion des plantations de palmiers à huile et de canne à sucre pour la production d'éthanol dans le nord du Guatemala a déplacé des centaines de familles paysannes Maya-Q'eqchi', provoquant un accroissement de la pauvreté, de la faim, du chômage et de la privation de terres dans la région (...) Et nous voilà face à une contradiction de taille: au moment où le général Ríos Montt est condamné pour génocide, l'État permet à l'oligarchie, allié aux industries d'extraction, de déplacer des populations entières sans tenir compte des conséquences humaines, ce qui, dans beaucoup de cas, conduit à l'assassinat et à l'emprisonnement de ruraux qui tentent de résister à l'agression. Le génocide contre la population indigène et paysanne du Guatemala n'a plus l'apparence d'une dictature militaire soutenue par les États-Unis... Aujourd'hui, ce sont les multinationales, l'oligarchie et la Banque Mondiale qui chassent les paysans de leurs terres. Pour lire l'article entier: <http://www.foodfirst.org/en/Genocide+continues+in+Guatemala#.UZQ0nyjYN6c.facebook>

* Le 20 mai, la cour constitutionnelle a annulé la condamnation pour génocide de Ríos Montt. Toutes les actions judiciaires faites depuis le 19 avril, après que le Gen Ríos Montt ait brièvement été privé d'avocat, devraient être reitérés.

A lire, à écouter, à voir et à partager

Si vous voulez suivre la 21ème *conférence internationale des droits de l'homme*, qui se tiendra à Vienne, visitez <http://viennaplus20.wordpress.com/> - Les réseaux de la société civile travaillent actuellement à une *déclaration de la société civile Vienne+20* afin de renforcer le mouvement des droits de l'homme à l'échelle mondiale et de soutenir les nouveaux enjeux, comme le droit des paysans et paysannes.

Le 11 octobre 2012, le *Conseil des Droits de l'Homme* a adopté la résolution 21/19, dans laquelle il a été décidé de mettre en place un groupe de travail intergouvernemental ouvert, ayant pour mission de négocier, finaliser et soumettre un projet de déclaration des Nations-Unies sur le droit des paysans et paysannes et des personnes travaillant dans les zones rurales. La première session du groupe de travail se tiendra du 15 au 19 juillet 2013. Pour en savoir plus: <http://www.ohchr.org/EN/HRBodies/HRC/RuralAreas/Pages/WGRuralAreasIndex.aspx>.

- *Rapport du rapporteur spécial sur la situation des défenseurs des droits de l'homme*, Margaret Sekaggya, 2012, <http://www.ohchr.org/EN/Issues/SRHRDefenders/Pages/AnnualReports.aspx>
- *Rapport du représentant spécial du secrétaire général sur la situation des défenseurs des droits de l'homme*, Hina Jilani, 2007, <http://www.ohchr.org/EN/Issues/SRHRDefenders/Pages/AnnualReports.aspx>
- *Second rapport du CIDH sur les défenseurs des droits de l'homme*, mars 2012 www.oas.org/en/iachr/media_center/PReleases/2012/025.asp
- La lutte paysannes en sons, images et musique, *ViacampesinaTV* la nouvelle plate-forme du mouvement pour la souveraineté alimentaire, <http://tv.viacampesina.org/?lang=en>
- *Avons nous vraiment besoin de l'agriculture industrielle pour nourrir la planète?* Regardez la vidéo sur <http://foodmyths.org/myths/hunger-food-security/> and find more in the website of *Food Mythbusters*.